

2 Politique

Législatives 2018/ Contentieux électoral/ Décisions de la Cour constitutionnelle, jeudi dernier

Annulation du scrutin dans quatre circonscriptions

J. KOMBILE.MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

Au premier arrondissement de la commune Mouila, 2e siège de la Boumi-Louetsi, au 2e siège de l'Okano et au 3e siège de la Zadie, les électeurs devront retourner aux urnes lors des élections partielles à venir.

LES dernières décisions relatives au contentieux électoral issu des législatives du 6 et 27 octobre 2018 sont attendues aujourd'hui. Déjà, le jeudi 13 décembre dernier, la Cour constitutionnelle a prononcé un ensemble d'annulations des résultats de ce scrutin. Ainsi des résultats au premier arrondissement de la commune de Mouila, au 2e siège de la Boumi-Louetsi (Canton Wano-Ivindzi), au 2e siège de l'Okano (Cantons Lalara et Oakala) et au 3e siège de la Zadie (Mbebelaze, Batouala et canton Djouah). Par voie de conséquence, la Cour a donc annulé l'élection comme députés à l'Assemblée nationale, respectivement, de Jean-Norbert Diramba de Les Démocrates (LD), Martin Moulengui Mabende de la même formation politique, Corvain Ondo Zogo de l'Union nationale (UN) et Maxime Ngozo Issondou du Parti démocratique gabonais (PDG).

Au premier arrondissement du chef-lieu de la province de la Ngounié, les juges constitutionnels ont considéré que les faits de corruption, caractérisés notamment " par la distribution d'importantes sommes d'argent par quelques partisans de M. Diramba aux abords de certains bureaux ", tels qu'allégués par le requérant, Léon Nzouba du PDG,



Les juges constitutionnels, jeudi dernier.



La salle pendant le rendu des décisions.

étaient avérés. Et ont faussé de "manière déterminante" les résultats du scrutin dans cette circonscription électorale. Des comportements constituant, au regard des dispositions en vigueur en matière électo-

rale, une cause d'annulation du scrutin.

Dans le département de la Boumi-Louetsi (Mbigou), la décision des juges des élections, suite aux requêtes d'Armand Alex Makouaka du Parti pour le développe-

ment et la solidarité sociale (PDS), de Jean-Pierre Tsamba du PDG, s'est fondée sur le fait que sept cent vingt-trois électeurs sur deux mille trois cent vingt-six n'avaient pas pu accomplir, le jour du scrutin, leur

devoir civique aux bureaux de votes de Makongonio1 et Ndoubi. Et que cela avait altéré de "manière déterminante" la sincérité du scrutin.

Rien à voir avec la réalité vécue par Corvain Ondo

Zogo. Lequel, à l'heure actuelle, doit sans doute se mordre les doigts. Tant le moyen invoqué par son adversaire du PDG, Habib Junior Emame Angore, à l'appui de sa requête, a prospéré. Et pour cause, il n'était pas inscrit sur la liste électorale de la localité où il s'est porté candidat. S'étant fait enrôler à plusieurs endroits différents, les juges constitutionnels, en application des dispositions légales, ont retenu le premier lieu de son enrôlement, qui ne correspondait pas à la localité où il a été élu au sortir du 2e tour des législatives.

Dans la Zadie, l'annulation des résultats du bureau de votes de Zoula, consécutive aux prétentions du porte-étendard de l'UN, Jean Paul Méthode Imbong Fadi, a, par ricochet, fait en sorte que Maxime Ngozo Issondou perde la majorité des suffrages exprimés.

En dehors de ces quatre annulations, la haute juridiction a confirmé, entre autres, l'élection des candidats PDG Gabriel Moulet Malonga au 1er siège de la commune de Libreville, Julien Nkoghe Bekale au 1er arrondissement de Ntoum, Albert Ndong Obiang au 1er siège du Woleu. De même que celles de LD Jonathan Igoumba au siège unique de Mongo, Philippe Nzengue Mayila dans la Louetsi-Bibaka et Fidèle Momomba au 2e siège de la Douya-Onoye. Ainsi que celles de David Labaye du Rassemblement héritage et modernité (RHM) au 2e siège de Tsamba-Magotsi, de Élie Colin Akoue de Démocratie nouvelle (DN) au 2e siège du Ntem et de Raphaël Ngazouze au 2e siège de la Lopé. Avec ceci que ce dernier sera désormais crédité de 53,52 % des suffrages exprimés, au lieu de 56,86%.

Rapport du Bureau régional de l'Onu sur la situation en Afrique centrale

Le Gabon : une image pas forcément positive

SM

Libreville/Gabon

LE représentant spécial du secrétaire général de l'Onu pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall a présenté, hier, au Conseil de sécurité de l'Organisation internationale des Nations unies, le rapport relatif à la situation en Afrique centrale.

Concernant le Gabon, notamment sur le plan politique, le présent rapport fait état des tensions socio-économiques qui s'accroissent dans le pays. Au point que, peut-on lire

dans le document, «les 21 et 28 juin, le Conseil des ministres a adopté plusieurs mesures d'austérité, dont une baisse de 5 à 15% des salaires du secteur public, suscitant des critiques de l'opposition et des syndicats».

Le fameux rapport explique que le 2 août, la principale confédération syndicale gabonaise, Dynamique unitaire (DU), a saisi la Cour constitutionnelle afin d'invalider les dites mesures et organiser des manifestations à Libreville. Une initiative qui, au final, s'est avérée sans succès.

Le même rapport note que: «la situation des détenus au

Gabon n'a guère progressé». Étant entendu que, relève-t-il, «des personnalités politiques de l'opposition sont emprisonnées depuis des mois à la suite de divers incidents, notamment de violences post-électorales». «Les dates de leurs procès n'ont pas encore été annoncées», précise le document.

Par ailleurs, on peut également y lire les actions entreprises par le représentant spécial du secrétaire général de l'Onu pour l'Afrique centrale, dans ce "contexte de tensions sociales dues aux mesures d'austérité prises par le gouvernement". Entre autres, la rencontre

le 15 août dernier, avec les dirigeants des principaux syndicats, à l'issue de laquelle, il a dressé au Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet, une lettre reprenant les préoccupations exprimées par les syndicats. Non sans encourager le gouvernement à les régler par le dialogue.

Enfin, le rapport relève que du 9 au 12 octobre dernier, l'UNOCA a organisé avec le CEEAC et la police nationale du Gabon un atelier portant sur les difficultés de la police et la consolidation de la paix. Des assises qui auront abouti à la formation de 33 policiers dont 11 femmes.



Le chef de l'Unoca, Louncény Fall, lors d'une précédente sortie.